

DIEU ET LE MAL

(Ce texte peut être lu sans se référer nécessairement aux notes de bas de page, dont l'objet est d'indiquer les sources et de citer des extraits des philosophes mentionnés)

J'ai lu dans une dépêche de l'AFP (Bucarest) du 11 juillet 2007 qu'un Roumain, emprisonné pour meurtre, avait porté plainte contre « *le nommé Dieu, domicilié aux cieux et représenté en Roumanie par l'Eglise orthodoxe* » pour « *escroquerie, abus de confiance, corruption et trafic d'influence* » et avait été débouté de son action par le Parquet (de Timisoara). L'AFP se réfère au quotidien *Evenimentul Zilei* qui rapporte ces faits. Le motif de sa plainte ? Le baptême a été « *un contrat avec l'accusé* » afin de le délivrer du mal. Le plaignant a honoré ses obligations : biens et prières, mais Dieu n'a pas tenu sa promesse...

Ce fait divers insolite prête d'abord à sourire !
Toutefois il est intéressant à deux titres notamment :

1- Le Droit : ultime recours ?

Le Parquet a examiné la plainte et a débouté le plaignant attendu que « Dieu n'est pas un sujet de droit et n'a pas d'adresse » ! Bref, Dieu serait donc un SDF sans droits !

Dans nos sociétés, pour la plupart des problèmes, dont les problèmes moraux et, ici, religieux, à qui s'adresse-t-on désormais de plus en plus ? A la justice, au Droit. Les lois sont certes sous tendues par des normes et des valeurs, mais résultant, selon les cas de figure politiques, de choix humains, historiquement situés. Et le législateur, c'est connu, doit tenir compte des évolutions sociales, scientifiques, technologiques : avec, par exemple, les problèmes bioéthiques.

Cette *tendance à la juridisation d'enjeux existentiels* ne témoigne-t-elle pas d'un déficit symbolique, d'une difficulté à affronter *la question du sens* de notre monde et de notre présence dans ce monde ? Mais l'alternative doit-elle être pour autant je ne sais quel intégrisme qui disqualifie le sens même de la question puisque « La » réponse serait fournie « clés en main » par un Absolu qui exige une croyance sans faille ?

Ce n'est pas un hasard si de grands philosophes contemporains se sont saisis de ce rapport entre Droit et valeurs : M. Weber, H. Kelsen, J. Rawls, J. Habermas, H. Jonas, P. Ricœur, pour ne citer qu'eux¹. Ce n'est pas un hasard non plus si le modèle français de *laïcité* suscite autant de polémiques dans l'Union européenne et dans le monde.

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la question s'est posée de savoir s'il existe un « droit naturel » : ainsi, les droits de l'homme, au sens de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, auraient-ils un fondement « naturel » ? Nous savons combien le recours à l'idée de nature dans la chose sociale est risqué voire dangereux. On peut ainsi aboutir, comme Wilson avec la sociobiologie, à justifier un darwinisme social : les mieux adaptés aux évolutions et changements, les mieux « normés » (normaux ?), les plus « forts », survivront – et l'eugénisme n'est pas loin pour favoriser ce processus. Sans un droit naturel, que reste-t-il ?

¹ Cf. Ricœur P. (1999) *Lectures T.I. Points Essais*. Paris : Seuil, 397 p. Et Ricœur P. (2004) *Le mal : un défi à la philosophie et à la théologie*. Genève : Labor et Fides, 64 p. (Texte d'une conférence à Lausanne en 1985).

Le droit positif, c'est-à-dire l'ensemble des lois codifiées et appliquées dans un état donné. Et les divers droits positifs existant sont bien différents les uns des autres et souvent opposés sur certains points (voir par exemple la peine de mort, l'avortement). C'est pourquoi un droit international s'élabore, dans les confrontations et les rapports de force entre systèmes de valeurs, principes fondateurs, intérêts, avec le poids historique déterminant des pays occidentaux « les plus industrialisés » à l'origine de ce droit, et les inégalités Nord/Sud. L'ONU en est en principe garante, avec des « résolutions » en cas de conflits dans le monde, fruits d'après compromis, et dont l'histoire récente nous montre qu'elles sont rarement appliquées effectivement. Sous le formalisme des bonnes intentions, la réalité atteste des violences que l'humain fait à l'humain, y compris dans les pays qui font volontiers la leçon aux autres.

Rousseau, dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), analyse l'apparition des lois comme la légitimation des rapports d'inégalité qui se sont historiquement constitués au bénéfice des riches et des puissants. C'est la raison pour laquelle il proposera un nouveau *Contrat social* (1762), en pariant sur la raison et sur l'éducation (publication la même année de *Emile ou de l'éducation*). Ce pari sur une discussion rationnelle et raisonnable entre les hommes a été repris par Rawls, qui s'en tient au Droit, par Habermas qui pense nécessaire et possible de fonder un agir responsable et une morale de la communication, par H. Jonas dont l'œuvre appelle à un sursaut éthique universel (sur la différence entre *éthique et morale*, cf. billet).

Mais le *retour du religieux* sur la scène mondiale interfère avec le politique et ses législateurs. Du point de vue des « grandes » religions monothéistes, comme de nombreuses sectes (Voir le billet à venir dans la rubrique *Citations et commentaires* sur « sectes et insectes »), ce n'est pas à l'homme de décider du Bien : un Dieu est la seule source autorisée pour signifier aux hommes ce qu'ils doivent faire et juger de la valeur de leurs lois selon sa Loi transcendante. Ses « représentants » sont là, avec une hiérarchie, pour veiller au respect et à la diffusion de la parole divine dans le monde.

Revenons à notre plaignant roumain : au fond, la question qu'il pose est de savoir si Dieu est responsable du mal. Sinon, qui ? L'homme ? D'où vient le mal, la tentation du mal, la propension au mal ? C'est un problème métaphysique et religieux traditionnel.

2- Qui est responsable du mal ?

Le Mal Absolu existe-t-il ? Et si oui, comment le penser sans l'opposer à un Bien absolu (et inversement) ? Opposer un Bien à un Mal à même hauteur d'absolu, c'est le *manichéisme*². L'homme est alors exposé à une double aspiration, et l'humanité est comme déchirée, divisée en deux « camps ». C'est la guerre des majuscules...

Les grandes religions monothéistes ont exonéré Dieu de toute responsabilité quant au mal et à ses pires horreurs : la « faute » est humaine (pêché originel, désobéissance envers les devoirs

² Le *manichéisme* est une religion, dont le fondateur fut le mésopotamien *Mani* au III^{ème} siècle. Selon le manichéisme l'univers se divise en deux : d'un côté le Bien, royaume de la lumière et de l'autre le Mal, royaume des ténèbres. Ces deux univers coexistaient sans mélange. Mais, suite à une « catastrophe », les ténèbres envahirent la lumière, et alors est né l'homme, entité duelle, que la mort délivrerait des ténèbres.

dictés par Dieu, selon les religions considérées). L'homme est en posture de rachat ou de méritance.

Afin d'éviter ce terrible dilemme, le philosophe Kant³ a considéré que l'homme ne pouvait qu'aspérer au Bien, du fait de sa « volonté bonne » première. Mais le problème du mal reste posé : Kant réfère à un « mal radical » qui est, selon lui, une tentation à laquelle la volonté humaine se laisse aller quand elle se laisse envahir par le *pathos*, affectif et égoïste. Quelle est alors la solution ? Un effort, une ascèse pour remonter à la source d'un « Mobile pur », avec le seul souci de l'universel sans exclusion. La tentations du mal, c'est, de ce point de vue, prendre ses désirs pour sa volonté. La volonté bonne primordiale est facilement opacifiée et pervertie par la quête des plaisirs et intérêts particuliers. La liberté est alors illusoire et la Raison, qui est à elle-même son seul et propre « tribunal », se confond avec des raisons mesquines. Le Mal « absolu » ne peut être pensé sans que la pensée même ne se détruise. Lorsque l'humain fait du mal à l'humain, c'est la volonté humaine, contaminée, qui est en cause. L'homme est donc responsable du mal. Il est un être en tension qui doit sans cesse faire attention.

Toute notre tradition philosophique classique est habitée par cette idée que la liberté véritable suppose l'adéquation de la volonté à la Raison (Platon, Descartes, Leibniz, etc.). Pour Descartes ou Leibniz, toutes transpositions faites, Dieu ne peut « vouloir » le mal. Le mal est l'œuvre d'un homme créé libre.

Avec ou sans Dieu, le mal est chose humaine, y compris quand c'est au nom d'un Dieu. Néanmoins, lancinante, la question revient : comment Dieu, l'Être parfait, qui est bon, a-t-il pu laisser ouverte la porte de la possibilité du mal ?

Un grand philosophe du XVII^{ème} siècle, Spinoza, avait apporté une proposition de réponse en pensant Dieu non comme *transcendance*⁴ mais comme *immanence*⁵ : *Deus sive Natura* (Dieu ou la Nature)⁶.

³ « Or le fondement de ce mal ne peut pas,... comme on a pris l'habitude de le dire communément, être situé *dans la sensibilité de l'homme* et dans les inclinations naturelles qui en dérivent. Ce n'est pas seulement qu'elles n'ont aucun rapport direct au mal (...), c'est que nous ne sommes pas responsables de leur existence (...); **en revanche nous sommes responsables du penchant au mal** qui, tandis qu'il concerne la moralité du sujet et découvre par conséquent en celui-ci un être qui agit librement, doit pouvoir lui être imputé comme à un être faillible » (*La religion dans les limites de la simple raison*, 1793, 1^{ère} partie *Le mal radical dans la nature humaine*, section III).

« La restauration en nous de la disposition primitive au bien n'est donc pas l'acquisition d'un mobile pour le bien, mobile perdu par nous, car ce mobile, qui consiste dans le respect de la loi morale, nous n'avons jamais pu le perdre, et, si c'eût été possible, nous ne pourrions jamais plus de nouveau l'acquérir. **Il ne s'agit donc que de restaurer la pureté du mobile en tant que fondement dernier de toutes nos maximes**, et, par là même, il doit être accueilli dans le libre arbitre non uni seulement à d'autres mobiles ou peut-être même subordonné à eux (c'est à dire aux inclinations) comme conditions, mais en toute sa pureté, en qualité de mobile, en soi et suffisant, de détermination de ce libre arbitre » (*La religion dans les limites de la simple raison*. Première dissertation : *De l'inhérence du mauvais principe à côté du bon, ou du mal radical dans la nature humaine*).

⁴ Réalité extérieure et supérieure.

⁵ Dieu est le monde même et les modes de son « action », sur différents plans, se prêtent à des interprétations « intéressées » qui méconnaissent que le monde est une chose et ce que l'on en fait une autre.

⁶ « Cet Être éternel et infini que nous appelons Dieu ou la Nature agit avec la même nécessité qu'il existe... N'existant pour aucune fin, il n'agit donc aussi pour aucune; et comme son existence, son action n'a ni principe ni fin ». *Ethique*, Livre IV.

« Nous ne désirons pas les choses parce qu'elles sont bonnes, mais nous les déclarons bonnes parce que nous les désirons ». *Ethique* : cf. **L.1, appendice 1**.

« Dieu, à proprement parler, n'aime ni ne hait personne ». *Ethique*, Livre V, corollaire de la proposition 17.

Bref, Dieu n'est pas responsable du mal : l'homme est libre, et le mal ne peut venir que d'un usage de sa volonté perverti par ses aspirations ou ses superstitions. Dieu ne doit pas être pensé de manière anthropomorphique (c'est-à-dire à la manière de l'être humain) : Il est et ne veut rien. Bien et mal sont des constructions utilitaires liées aux désirs ou craintes des humains.

Conclusion

Notre détenu roumain a porté devant la Justice un problème métaphysique loin d'être résolu, car, que Dieu existe ou non, l'homme est concerné par le mal fait à autrui. Si Dieu ne peut être un bouc émissaire, que faisons-nous donc, que ce soit dans les guerres déclenchées par ceux qui nous gouvernent⁷ ou au quotidien avec un voisin voire un proche familial ?

Le mal est légal mais il n'est point fatal.

Faire le mal, faire mal, se faire du mal, c'est, quelque part, un choix, subi ou assumé... Sartre confiait : « Je crois qu'un homme peut toujours faire quelque chose de ce qu'on a fait de lui. C'est la définition que je donnerais aujourd'hui de la liberté : ce petit mouvement qui fait d'un être social totalement conditionné une personne qui ne restitue pas la totalité de ce qu'elle a reçu de son conditionnement ; qui fait de Genet un poète, par exemple, alors qu'il avait été rigoureusement conditionné pour être un voleur »⁸.

« Qui est conduit par la crainte et fait le bien pour éviter le mal, n'est pas conduit par la Raison ». *Ethique IV*, proposition 63.

« Quand certaines Églises ajoutent que Dieu a pris une forme humaine, j'ai expressément averti que je ne sais pas ce qu'elles veulent dire ; et même, à dire vrai, affirmer cela ne me paraît pas moins absurde que de dire que le cercle a pris la forme d'un carré ». *Lettre LXXIII à Oldenburg*, 1675.

⁷ Dans ce cas, relire le *Discours de la servitude volontaire* de E. de La Boétie : pourquoi, comment, des peuples entiers se laissent-ils abuser par une poignée de « puissants » ? « Or ce tyran seul, il n'est pas besoin de le combattre, ni de l'abattre. Il est défait de lui-même, pourvu que le pays ne consente point à sa servitude. Il ne s'agit pas de lui ôter quelque chose, mais de ne rien lui donner ». [...] C'est le peuple qui s'asservit et qui se coupe la gorge ; qui, pouvant choisir d'être soumis ou d'être libre, repousse la liberté et prend le joug ; qui consent à son mal, ou plutôt qui le recherche... » Certes, comme le feu d'une petite étincelle grandit et se renforce toujours, et plus il trouve de bois à brûler, plus il en dévore, mais se consume et finit par s'éteindre de lui-même quand on cesse de l'alimenter, de même, plus les tyrans pillent, plus ils exigent ; plus ils ruinent et détruisent, plus où leur fournit, plus on les sert. Ils se fortifient d'autant, deviennent de plus en plus frais et dispos pour tout anéantir et tout détruire. Mais si on ne leur fournit rien, si on ne leur obéit pas, sans les combattre, sans les frapper, ils restent nus et défaits et ne sont plus rien, de même que la branche, n'ayant plus de suc ni d'aliment à sa racine, devient sèche et morte ». [...] « Ce désir, cette volonté commune aux sages et aux imprudents, aux courageux et aux couards, leur fait souhaiter toutes les choses dont la possession les rendrait heureux et contents. Il en est une seule que les hommes, je ne sais pourquoi, n'ont pas la force de désirer : c'est la liberté, bien si grand et si doux ! ».

⁸ Extrait d'une entrevue donnée par Jean-Paul Sartre au périodique britannique *New Left Review* et repris dans le *Nouvel Observateur*, article paru en janvier 1970 (p. 40 -41).